Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 029-212901805-20251215-DEL2025008060-DE

TI-KÊR PLOUZIRI
MAIRIE DE PLOUDIRY

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUDIRY

Séance du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-008-060

L'an deux mille vingt-cinq, le **quinze décembre** à dix-huit heures quarante-cinq,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.
Date de convocation : 08 décembre 2025

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, VIGNAUD Jennifer.
Absent(e)s excusé(e)s :
Absent(e)s non excusé(e)s : CADIOU Lauren
Secrétaire de séance : *CAM Jean-Yves*

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	11	0	11	0	0

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - SUPPRESSION DE POSTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs existant,

Vu le tableau des emplois existant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2025,

Considérant que les emplois d'une collectivité doivent être créés et supprimés par délibération de l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que le poste d'assistant administratif est un doublon du poste créé par délibération du 19 mai 2025,

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

- La création du poste « assistante administrative polyvalente », à temps complet, pour permettre le tuilage, dans l'attente du départ en retraite de l'agent en activité.
- Le départ en retraite de l'agent, effectif au 1er novembre 2025,

Madame la Maire propose à l'assemblée :

- La suppression du poste « assistante administrative » (Grade C1 à C3) à partir du 15 décembre 2025,
- Le maintien du poste « assistante administrative polyvalente » (Grade C1 à C3),
- L'adoption du tableau des emplois comme suit en annexe,

Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 029-212901805-20251215-DEL2025008060-DE

Délibération n° 2025-008-060

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la suppression du poste « assistante administrative », temps complet, catégorie C, filière administrative
- **DÉCIDE** le maintien du poste « assistante administrative polyvalente », temps complet, catégorie C, filière administrative
- **ADOPTE** le tableau des emplois tels que présenté en annexe.

Pour copie conforme au registre,

La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves CAM